

Eric Bernard est désigné secrétaire de séance

## **Approbation du compte rendu du conseil du 31 janvier 2022**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **1- Débat d'orientation budgétaire**

Jean-Louis Goutel introduit le débat d'orientation budgétaire en indiquant que, conformément aux conclusions du séminaire « Finances » du 9 octobre dernier, le maintien d'un niveau de services élevé à la population avec un niveau important d'activités est conservé. Il rappelle la volonté de la CCT d'accompagner dans la durée les projets structurants pour le Trièves comme, par exemple, la Maison de santé de Mens ou encore la Maison de Pays de Clelles.

#### **Budgets Fiscalité**

Le vice-président présente l'évolution du résultat du budget principal depuis 2014 et souligne que l'excédent exceptionnel de 2020 est lié à de nombreuses actions qui n'ont pas été réalisées.

Claude Didier salue le travail de la commission Finances qui, grâce à sa précision, permet une meilleure appropriation. Il revient sur l'inversion de la tendance observée depuis 2014 mais attire l'attention sur le fait que cette inversion est certainement plus faible car liée à la pandémie de COVID. Néanmoins, la comparaison entre les années 2019 et 2021 est intéressante et conforte sur la situation financière de la CCT.

#### **Budgets Autonomes**

Ils n'appellent pas de remarques suite à la présentation.

#### **Budget prévisionnel 2022 - Débat**

Jean-Louis Goutel indique qu'il convient de rester prudent dans les prévisions de recettes. En ce qui concerne le budget Ecoles section investissement, une réflexion est en cours sur la mobilisation d'un emprunt à inscrire au budget 2022 de façon à étaler la charge financière dans la durée au lieu de la faire peser sur la section de fonctionnement du budget principal.

En ce qui concerne la fiscalité, il est proposé d'augmenter de 2 points la taxe foncière ce qui représenterait un montant de fiscalité supplémentaire de 281 035€.

L'installation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) viendra compléter le travail engagé sur les ressources de la CCT. Elle permettrait en outre de travailler sur la restitution de l'accueil touristique aux communes de Gresse en Vercors et de Mens, ainsi que sur la réactualisation du coût des écoles.

Jérôme Fauconnier remercie le travail considérable effectué par Peggy Barberet et Jean-Louis Goutel car la comparaison du budget primitif et le compte administratif est un exercice compliqué. Le constat est de rester vigilant sur l'équilibre financier de la CCT tout en conservant des moyens d'agir pour le territoire.

Christophe Drure précise que l'investissement au budget OM se fera sur plusieurs exercices en raison de son importance de manière à peser moins lourd sur les finances de la collectivité.

Jean-Marc Bellot remercie pour cette présentation. Il a l'impression que de nombreuses actions sont concentrées sur 2022 alors que la mandature dure jusqu'en 2026. Il s'interroge sur ce choix et se demande pourquoi ne pas avoir lissé les investissements.

En ce qui concerne la restitution de l'accueil touristique aux communes, il s'étonne car il avait cru comprendre autrement.

Compte tenu de la situation actuelle, il se demande comment l'augmentation du coût de l'énergie a été intégrée dans les différents budgets.

Le Président répond que l'étalement se fera naturellement, année après année. Les seuls importants investissements de la mandature sont la Maison de santé de Mens et la Maison de Pays de Clelles ; cela ne lui paraît pas démesuré.

Sur la question sur l'augmentation de l'énergie qui est certes importante, le Président précise qu'elle sera prise en compte mais que les dépenses de personnel restent l'essentiel des dépenses de la collectivité.

Pour Anne-Marie Fitoussi, en maintenant le niveau de services à la population, le seul levier reste l'augmentation de la taxe foncière qui va se cumuler pour les ménages avec les hausses de carburant et d'énergie.

Jérôme Fauconnier rappelle que, malgré cette hausse, le niveau d'imposition reste moins important qu'auparavant suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Christian Roux adhère à la proposition : augmenter la taxe foncière n'est certes pas populaire mais il suggère d'augmenter celle-ci de 3 points pour donner les moyens à la collectivité de mener des actions en faveur de la transition écologique. Il souligne que les services sont très sobres en dépenses et ont très peu de marges de manœuvre.

Pour Jérôme Fauconnier, il convient également de garder en mémoire l'augmentation de la TEOM de 148 à 153 € en 2022 et le futur transfert des compétences eau et assainissement qui pèsera également sur le budget des ménages.

Pour Sabine Campredon, il est essentiel que les communes anticipent dès à présent ces augmentations des tarifs eau et assainissement de façon à ne pas augmenter trop brutalement en 2027 ces tarifs. Il lui semble important de reprendre le lissage effectué par Rémi Tilmant en 2020.

Pour Anne-Marie Fitoussi, le fait que seuls les propriétaires vont participer via la taxe foncière semble injuste. Il lui semblerait préférable de trouver un moyen permettant d'équilibrer les dépenses entre tous les habitants. Il convient de réfléchir à une augmentation du coût des services.

Selon Sabine Campredon, il faudra avoir ce débat lors de la CLECT afin d'essayer de trouver des économies d'énergie à long terme et de tenter de trouver un niveau satisfaisant pour tous.

Pierre Suzzarini rejoint Christian Roux sur une augmentation de la taxe FB de 3 points qui permettra une meilleure sécurité financière sur les années futures.

Jean-Marc Bellot craint que cette augmentation n'impacte fortement le budget des ménages car les communes risquent aussi d'augmenter leurs propres taux en raison des contraintes budgétaires. Il préférerait augmenter le coût des services et souhaite une réflexion sur le juste coût de ces services.

Jérôme Fauconnier pense que la suppression de la taxe d'habitation a entraîné une baisse sensible pour l'habitant et, de ce fait, rend plus acceptable une augmentation de 3 points de la taxe foncière.

Pour Christian Roux, il convient de ne pas oublier que l'intercommunalité amène des services conséquents à la population ; il est donc nécessaire de trouver un équilibre car peu de communes pourraient supporter le coût de ces services. Il s'agit d'une dynamique très complexe où un équilibre bien que précaire doit être trouvé.

Pour Claude Didier, même s'il entend la prudence de Jean-Marc Bellot, une augmentation de 3 points lui semble être une meilleure stratégie. Il sera nécessaire de bien communiquer pour expliquer et justifier cette hausse et donner un signal fort à la population.

Jérôme Fauconnier propose d'affecter une partie du produit fiscal supplémentaire à la transition écologique.

En ce qui concerne les subventions, Pierre Suzzarini constate qu'elles ont été gérées dans leur globalité, ce dont il se réjouit. Le fait de centraliser toutes les demandes de subventions et de discuter entre élus et techniciens permet de valoriser le fait que la Communauté de Communes du Trièves est partenaire des associations et qu'elles s'inscrivent dans la politique territoriale menée par la collectivité. Une rencontre est prévue début avril avec les différentes associations afin d'expliquer le vote avec 2 impacts évidents : la crise sanitaire qui a chamboulé le monde associatif et l'accompagnement fait par la Communauté de Communes. Eric Furmanzack explique que toutes les associations ont été contactées, mais que toutes n'ont pas répondu. Les demandes des associations sportives ont été de ce fait un peu en deçà de celles du secteur culturel. Le territoire peut se féliciter de l'importance du tissu associatif.

Pierre Suzzarini rappelle l'existence de formations à destination des bénévoles des associations qui remportent à chaque session un grand succès. Il lance un appel aux élus des différentes communes pour travailler ensemble et échanger sur le sujet des associations afin de développer un relationnel entre collectivités pour accompagner au mieux les associations.

## **2- Avenant à la convention avec la région concernant le versement d'aides directes aux entreprises du territoire**

La loi NOTRe confère aux régions la compétence en matière de développement économique et la mission

d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière.  
La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi à cette fin un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions.

Le Conseil régional est seul compétent à partir du 1er janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région. La CCT peut pratiquer des aides directes aux entreprises de son territoire, sous réserve que celles-ci soient conformes aux directives européennes, et qu'une convention soit passée entre elle et la Région.

Par délibération en date du 22 juin 2020, le conseil communautaire a approuvé la passation d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant les aides économiques aux entreprises pratiquées par la CCT.

Cette convention arrivant à son terme au 31 décembre 2021, il convient de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2022 afin de permettre la continuité des actions engagées jusqu'à la mise en place du nouveau cadre conventionnel devant s'inscrire dans le SRDEII révisé.

**Vote : Avenant à la convention avec la région concernant le versement d'aides directes aux entreprises du territoire**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **3- Attribution d'une avance sur subvention à l'association Pep's Trièves (projet TZCLD)**

Le dossier de candidature du Trièves à l'expérimentation nationale « Territoire zéro chômeur de longue durée » est prévu pour être déposé fin février 2022 en vue d'une sélection au niveau national dans les prochains mois. Afin de réaliser en 2022 la préfiguration de la future Entreprise à But d'Emploi (tests et développement des activités) et permettre également l'animation du Comité Local pour l'Emploi, l'association PEP's Trièves sollicite auprès de la Communauté de communes une subvention de 15 000 € pour l'année 2022.

Cette demande sera formalisée après le vote du budget de la CCT, fin mars. Dans cette optique, et pour faire face aux dépenses liées à ces activités lors du premier trimestre 2022, l'association PEP's Trièves sollicite dès à présent une avance de subvention d'un montant de 6 900 € TTC.

**Vote : Attribution d'une avance sur subvention à l'association Pep's Trièves (projet TZCLD)**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **4- Plan Pastoral Territorial Trièves – Demande de subvention auprès de la Région pour l'animation 2022**

Le second Plan Pastoral Territorial (PPT) Trièves est mis en oeuvre sur le territoire depuis octobre 2018 pour une durée de 5 ans.

Pour rappel, il s'agit d'un dispositif régional qui a pour objectif de soutenir un développement durable du pastoralisme via la mise en place d'un contrat avec les territoires. Il permet l'accès à des co-financements régionaux Rhône-Alpes à hauteur de 35% pour les dossiers d'investissement ou de 40% pour les dossiers de fonctionnement (hors animation et suivi du programme) et d'une contrepartie européenne du fonds FEADER équivalente pour des projets en faveur de l'activité pastorale.

Pour assurer l'animation de ce contrat, la CCT souhaite continuer d'engager en 2022 une mission d'accompagnement auprès de la Fédération des Alpagnes de l'Isère qui a déjà animé le premier PPT Trièves de 2010 à 2015, et qui anime ce second PPT depuis 2018.

Pour 2022, le plan de financement de l'animation est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Animation FAI	2 340 €	Région AURA	1 110 €	38%
Animation CCT	550 €	<i>Autofinancement CCT</i>	<i>1 780 €</i>	<i>62%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>2 890 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 890 € TTC</b>	<b>100%</b>

Claude Didier souhaiterait qu'un bilan soit effectué lors d'un prochain conseil sur toutes les aides accordées. Des communes avaient fait état de leurs difficultés financières et il s'interroge sur la possibilité d'utiliser les fonds restants.

Philippe Vial précise que seules les communes avec alpagnes sont concernées. Il fera prochainement une présentation des aides et des travaux effectués. Il cite quelques exemples de projets accompagnés en 2020 tels que la mise en place de points d'abreuvement à Chichilianne, ou un débroussaillage sur les alpagnes à Châtel en Trièves.

**Vote : Plan Pastoral Territorial Trièves – demande de subvention auprès de la Région pour l'animation 2022**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **5- Stratégie forestière Sud Isère – demande de subvention auprès du Département pour les actions 2022**

Les trois Communautés de Communes Matheysine, Oisans et Trièves sont réunies au sein de la stratégie forestière du Massif Sud Isère.

En 2022, les élus souhaitent réaffirmer l'axe principal de la stratégie forestière qui est de « développer une

culture commune des enjeux forestiers sur le territoire ». L'objectif est que l'ensemble des élus et des habitants du territoire puissent prendre conscience de l'importance de la forêt sur nos territoires de montagne et des enjeux qui gravitent autour (changement climatique, problématique du gibier, valorisation de la ressource bois locale...).

L'autre ambition de la stratégie forestière pour 2022 est de revaloriser l'usage du bois local et de contribuer à une réappropriation de cette ressource au niveau des territoires (bois de chauffage et bois d'œuvre).

Plusieurs actions sont prévues dans ce cadre à l'échelle de la stratégie Sud Isère, notamment :

- La participation à l'évènement « Forestivités » (anciennement « fête de Forêt de Montagne ») avec un programme dédié au territoire à destination du grand public et des enfants (projection de film, conférence, animations en centre de loisirs...).
- La mise à jour de l'annuaire des producteurs de bois buche et son élargissement à l'ensemble du territoire.

Afin de mener ces actions répondant aux objectifs fixés par les élus de la stratégie forestière Sud Isère, la Communauté de Communes propose de réaliser une demande de financement exceptionnelle auprès du Département de l'Isère. L'autofinancement de ces actions sera réparti en trois parts égales entre les trois Communautés de Communes Matheysine, Oisans, Trièves.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Programme d'actions 2022	7 200 €	Département (80 %)	6000 €
		Autofinancement CCT (20 %)	1200 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 200 €</b>

**Vote : Stratégie forestière Sud Isère – demande de subvention auprès Département pour actions 2022**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 6- Programme Action Collective Famille – demande de subventions

Dans le cadre du développement des actions Collectives Familles à l'échelle du Trièves, il convient de répondre à l'appel à projet du REAAP (Réseau d'Ecoute d'Aide et d'Appui aux Parents) financé par la CAF de l'Isère pour tous les projets relatifs à la parentalité relatif au cadre de priorité des actions et des besoins sociaux. De plus, le contexte de la pandémie nous force à être davantage présent auprès des parents du territoire. Ces projets sont destinés à tous les parents et sur tout le Trièves.

Ainsi, la communauté de communes sollicite le REAAP à hauteur de 7 859 € et le département en CTS à hauteur de 5 000 € pour financer 3 projets qui se construisent en partenariat avec les acteurs sociaux du territoire (Département, collègues, Réseau Jeune, écoles, délégués des parents ...).

**Soutenir les parents dans leur fonction parentale** : Trois projets fondateurs de notre démarche de soutien à la parentalité.

- *Des ateliers parentaux* sur les Compétences Psycho Sociales (2ème édition en 2022) : Un cycle d'ateliers à destination des parents et en simultanément un cycle d'ateliers à destination des enfants : cycle de 11 séances de 2h de formation/échange avec une psychologue.
- *L'épuisement parental et le répit parental* (nouvelle thématique en 2022) Une conférence et ateliers sur « comprendre l'épuisement parental et identifier les signes » et ateliers de sophrologie parents et enfants et parents seuls proposés pendant la quinzaine de la parentalité « Répit parental : comment l'appréhender ? »
- *Restez Zen sur le Net* (continuité et pérennité des actions 2021) Interventions dans les 6èmes sur l'arrivée du 1<sup>er</sup> smartphone et l'utilisation des réseaux sociaux. Prolongement de la journée par une soirée à destination des parents.

Avec une tournée d'un bus numérique dans les collèges mais aussi dans les communes avec des classes uniques. Exemple de thèmes abordés possibles : le cyber harcèlement et l'ados et la sexualité 2.0. L'accueil des élèves se fera sur la journée et un accueil sera réservé aux parents et aux enfants en fin de journée ou/et le mercredi.

Le financement de ces projets se construit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation extérieures	12 933 €	REAAP	7 859 €
Frais de communication	150 €	Département- CTS	5 000 €
Publications	150 €	Autofinancement CCT	2 774 €
Frais de missions	150 €		
Frais de personnel	2 250 €		
<b>TOTAL</b>	<b>15 633 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 633 €</b>

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter le REAAP à hauteur de 7 859€ et le Département en CTS à hauteur de 5 000€.

**Vote : Programme Action Collective Familles – demande de subventions**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 7- Tarification des sorties découvertes et demande de subvention CAF dans le cadre du dispositif Vacances Solidaires Collectives

Le Granjou et Mixages mettent en place plusieurs sorties découvertes par an ainsi qu'un séjour vacances solidaires collectives en août en partenariat avec les travailleurs sociaux du Département.

Les objectifs de ces actions sont fixés par la CAF :

- Accompagner la fonction parentale et concerner des enfants ou des jeunes et leurs parents (éventuellement les grands-parents).
- Associer les acteurs contribuant sur le même territoire à un accompagnement de la fonction parentale et réaliser ces projets en collaboration avec eux.
- Avoir un réel caractère familial
- Avoir un intérêt social et préventif

La proposition de tarification au quotient familial est la suivante (identique à 2021). Il est proposé un demi-tarif pour le 2<sup>ème</sup> enfant et la gratuité au 3<sup>ème</sup> enfant.

### > Tarifs sorties :

Quotient Familial	3/10 ans	A partir de 11 ans / Adultes
0 à 300	2€	4€
301 à 600	3€	5€
601 à 900	4€	8€
901 à 1200	5€	10€
1201 à 1500	6€	12€
1501 à 1800	7€	14€
+ de 1801	8€	16€

### > Tarifs séjours (2 nuits) :

Quotient Familial	3/12 ans	A partir de 13 ans / Adultes
0 à 300	8€	10€
301 à 600	8€	14€
601 à 900	8€	18€
901 à 1200	10€	25€
1201 à 1500	12€	30€
A partir de 1501	15€	37€

Par ailleurs, les sorties découvertes et le séjour vacances solidaires font l'objet d'une demande de subvention auprès de la Caisse des Allocations Familiales dont le budget est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation	2 140 €	Recettes Familles	700 €
Transport	1 300 €	CAF de l'Isère	3 060 €
Entrées payantes	930 €	Autofinancement CCT	1 060 €
Alimentation	450 €		
<b>TOTAL</b>	<b>4 820 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 820 €</b>

Il est proposé d'approuver la tarification des sorties et du séjour Découvertes et le plan de financement de ces dispositifs.

**Vote : Tarification des sorties Découvertes et demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre dispositif Vacances Solidaires Collectives**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 8- Achat du logiciel iNoé – demande de subvention auprès de la CAF de l'Isère

Depuis 2012, la collectivité utilise le logiciel Noé pour la gestion des inscriptions et de la facturation du service scolaire et des accueils de loisirs et également la gestion du RAM. Ce logiciel permet également de déclarer les heures auprès de la CAF afin d'obtenir des subventions (Prestation de service et bonus territoire).

Ce logiciel a vieilli et ne répond plus aux besoins actuels de liens avec les familles via le portail famille et demande une charge de traitement importante pour les équipes administratives. Cet impact est de plus en plus fort avec l'augmentation des effectifs notamment à l'accueil de loisirs.

Le logiciel iNoé permettra de rendre un meilleur service aux familles et d'éviter des incompréhensions et améliorera le traitement administratif des inscriptions et de la facturation.

Ainsi, la communauté de communes sollicite la Caisse d'allocations familiales de l'Isère pour financer une partie de cet achat de logiciel.



Le financement de cet achat se construit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Achat de logiciel	15 578 € HT	CAF de l'Isère	6 843 €
		<i>Autofinancement CCT</i>	<i>8 735 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>15 578 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 578 € HT</b>

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la CAF de l'Isère.

**Vote : Achat logiciel iNoé – demande de subvention auprès de la CAF de l'Isère**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **9- Chantier Jeunes 2022 – demande de subvention auprès du Département et reversement aux communes**

Depuis 2020, la communauté de communes du Trièves porte les chantiers jeunes sur le territoire. Ces chantiers s'inscrivent dans la logique de la Conférence Territoriale des solidarités au titre de ses 2 axes :

- Promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes
- Rapprocher les jeunes du monde professionnel, encourager leur talent, leur insertion.

Les chantiers jeunes permettent chaque année à plus d'une trentaine de jeunes âgés de 16 à 18 ans de bénéficier pour certains d'une première expérience de travail salarié (signature d'un contrat, première fiche de paye, respect d'un cadre et d'horaires de travail, travail en équipe).

De plus, ces chantiers permettent aux jeunes de participer à un projet collectif d'entretien et de valorisation des villages et ils favorisent des rencontres intergénérationnelles.

En 2021, 12 communes ont participé et ont porté 36 contrats avec des jeunes pour leurs chantiers.

En 2022, une subvention de 7 200€ est sollicitée auprès du service jeunesse et éducation du Département de l'Isère pour la mise en place des chantiers jeunes.

La Communauté de Communes du Trièves perçoit la subvention et reverse à chaque commune une subvention sur présentation de justificatifs des jeunes embauchés et d'un bilan comptable des dépenses de l'action.

Cette subvention est reversée dans la limite maximum de 200 €/jeune à raison de 6 jeunes maximum par commune dans la limite de l'enveloppe des 7 200 € financés par le département. Le montant définitif est déterminé en cours d'année en fonction du nombre de contrats.

Un certificat administratif sera rédigé pour détailler le nombre de contrats chantier jeune et le montant reversé à chaque commune.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre du contrat territorial jeunesse et d'effectuer le reversement de la subvention du contrat territorial jeunesse en fonction du nombre de contrats chantiers jeunes mis en place cette année par les communes ayant participé à l'opération.

**Vote : Chantier jeunes 2022 – demande de subvention auprès du Département et reversement aux communes**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **– Questions diverses**

#### **☒ Informations diverses :**

Jérôme Fauconnier rappelle les conventions à signer avec l'Agence de l'eau dans le cadre du contrat ZRR pour les travaux. Il remercie Rémi Tilmant et Christophe Drure pour le travail effectué qui a permis l'obtention d'un montant de subvention conséquent.

**Situation crise en Ukraine** : AMF a contacté les communes afin d'organiser les dons ; Stéphane Loukianoff est la personne ressource de la CCT ; se renseigner auprès de lui pour l'organisation de collecte.

**Sur-fréquentation du Mont Aiguille** : La sur-fréquentation du Mont Aiguille a entraîné de nombreux dommages sur la prairie du Mont Aiguille : arbres coupés, déchets.... Certaines nuits, il y a eu jusqu'à 50 tentes installées sur le Mont Aiguille. La commune de Chichilianne a pris un arrêté pour limiter l'accès au Mont Aiguille et interdisant momentanément le bivouac. Eric Vallier évoque une réalité difficile en terme d'hygiène et de dégradations. La commune de Chichilianne a élargi le débat à St Michel les Portes et St Martin de Clelles car le risque est de voir le problème du bivouac déplacé aux communes voisines. Une concertation est en cours avec le Parc National Régional du Vercors qui va prendre une motion de soutien. Les communes de St Michel les Portes et Saint Martin de Clelles ont également pris une motion afin de préserver la biodiversité du Mont Aiguille. Le Président propose que la Communauté de Communes prenne à son tour une motion de soutien à la commune de Chichilianne, en accord avec celles prises par les 2 autres communes et le Parc. Un article va paraître dans le Dauphiné Libéré et une conférence de presse sera prochainement organisée pour informer les professionnels de manière à ce que cette action soit bien comprise par tous.

**Motion : préservons la prairie sommitale du Mont Aiguille**

☞ **Adopté à l'unanimité**

**Ecoles** : Alain Vidon indique un retour à la normale dans les écoles du Trièves. Par ailleurs, il informe qu'un courrier relatif aux classes ULIS/CLIS a été transmis à l'académie et qu'une rencontre a eu lieu avec Madame la Directrice de l'académie qui a abouti à une promesse d'un poste à temps complet et d'un diagnostic pour améliorer les conditions des familles et des enfants.

**Aménagement** : la commission Aménagement se réunit le mardi 1<sup>er</sup> mars à 17h30 dans cette même salle sur le thème du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en présence de l'EP SCOT. En raison de l'absence de PLUi, les communes doivent se saisir de cette question, et Béatrice VIAL invite chacune à y participer.

Jérôme Fauconnier souligne l'effet direct sur les documents d'urbanisme et rappelle l'importance d'assister à cette présentation de manière à connaître l'impact de cette réforme. L'enjeu est de préserver les possibilités de développement du territoire.

**Projet alimentaire** : Gilles Barbe travaille sur le projet alimentaire en collaboration avec la commune de Châtel en Trièves et la commune de Mens. Une réunion publique est prévue demain soir à 18h dans la salle des Sagnes à Mens pour aborder la précarité alimentaire et les différences de problématique entre le milieu rural et le milieu urbain. Il invite chacun à y participer.

**Transition écologique** : Christian Roux rappelle qu'aujourd'hui, toute la dynamique de la transition énergétique est portée par la CCT. La stratégie présentée doit être une démarche à l'échelle du territoire afin d'aborder toutes les problématiques sur lesquelles le territoire doit travailler. Toutes les communes sont donc concernées. Il déplore que seules 13 communes aient été représentées lors de la dernière réunion.

**Exploitations forestières** : Caroline Fiorucci fait part d'un problème rencontré par la commune de Monestier de Clermont lié aux exploitations forestières. Des travaux effectués par des entreprises ont entraîné de nombreuses dégradations des chemins forestiers. Elle demande conseil aux autres communes pour la gestion de ce problème.

Philippe Vial explique qu'un état des lieux doit être fait avant et après les travaux. Quand la coupe de bois est terminée, le chemin doit être remis en état. Il conseille de contacter Mr Remi Malin de la Chambre d'agriculture pour plus d'informations

Jean-Marc Bellot souhaite parler d'un nouveau produit financier mis au point par la Banque des territoires à destination des communes dont le taux d'intérêt (0.25%) est intéressant. Ce produit s'adresse à des communes ayant des travaux de rénovation à faire. Il demande s'il lui sera possible d'en faire une présentation dans un prochain conseil.

Le Président accepte que cette présentation ait lieu en avril prochain.

Béatrice Vial fait part d'une augmentation de circulation sur la route depuis l'éboulement à Miribel Lanchâtre. La route de Sagnebattue a été refaite l'année dernière pour un coût de 40 000€ et, du fait de ce trafic important, elle est aujourd'hui autant abimée qu'avant les travaux. La commune de St Paul les Monestier n'a pas les moyens de remettre en état cette route. Elle s'interroge sur les recours que la commune pourrait avoir et sollicite l'appui de l'intercommunalité.

Jérôme Fauconnier signale qu'il n'est pas possible pour la communauté de communes de financer des actions qui ne sont pas dans ses compétences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.